

7ÈME COLLOQUE NATIONAL

 **SPORT ET SÉCURITÉ** 

L'INFLUENCE DE LA RÉGLEMENTATION SUR
L'EXPLOITATION SÉCURITAIRE DES PISCINES PUBLIQUES
EN FRANCE : REGARDS CROISÉS ENTRE EXPERTS
DE LA RÉGLEMENTATION, EXPLOITANTS ET EXPERTS CANADIENS

12 ET 13 MAI 2026
FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT



colloquesurveillance2026@gmail.com

7ème Colloque National Sport et Sécurité

 12 ET 13 MAI 2026

 FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT, POITIERS

Un rendez-vous attendu depuis 2010

Et un, et deux, et trois... et sept ! Quel plaisir de vous retrouver !

Depuis le premier colloque organisé à Poitiers en 2010, nous sommes fiers de vous proposer ce 7ème événement scientifique et professionnel. L'édition 2020 s'est tenue en distanciel en 2021 mais quelle frustration pour nos étudiants et pour vous qui avez manqué ce moment riche en connaissances et en convivialité.



250

Inscrits

à la dernière édition

Contact

colloquesurveillance2026@gmail.com

 INSTAGRAM  FACEBOOK



L'événement 2026

Cette année, nous passons du thème de la formation à celui de la réglementation, vue sous un angle totalement opérationnel. Qu'est-ce qui, dans la réglementation, pose des problèmes d'exploitation aux gestionnaires et aux équipes des piscines publiques d'accès payant ?

Organisation et format

Comité de pilotage

15 étudiants de DEUST 2 Animation et Gestion des activités aquatiques, très motivés pour partager cette aventure avec vous

1

2

3

4

Ateliers thématiques

Deux séances sur 10 thèmes sélectionnés - inscription limitée à 2 thèmes par participant

Interventions plénières

Sessions d'échanges avec des experts de la réglementation et de l'exploitation

Restitution

Mercredi matin : synthèse des 10 thèmes abordés

Capacité d'accueil limitée



Places disponibles

Nombre maximum d'inscrits

Compte tenu des capacités d'accueil de notre faculté des sciences du sport, nous n'accueillerons que 180 inscrits, dont le comité de pilotage, quelques stagiaires du CREPS de Poitiers, une vingtaine d'experts et quelques personnalités et partenaires.

Inscrivez-vous rapidement pour garantir votre place !

Sujets	Ateliers
1	La complexité des procédures de secours en cas d'accidents sur les bassins: entre description écrite du POSS et réalité parfois complexe de leur mise en œuvre?
2	Quelle est la qualité de la formation continue dispensée dans nos PPAP? Entre suggestion des textes, surveillance versus secours, suggestion des POSS et exigence de qualité!
3	L'impact des normes d'application volontaire NF EN 15-288 volet 2 et NF S 52-014 sur le pilotage des risques en PPAP: Quelle utilité pour les équipes de bassin? Quelles responsabilités pénales pour l'exploitant?
4	La difficile équation de la surveillance constante d'espaces particuliers ou en conditions extrêmes de nos équipements aquatiques: le cas des saunas, des hammams, des jacuzzis, des pataugeoires, des bassins de réception des toboggans et des bassins nordiques!
5	La loi Fauchon de juillet 2000 sur la notion de faute simple versus faute grave : Quelle importance fondamentale pour l'exploitant et les surveillants face au décès d'un usager? Quel partage des responsabilités en cas d'accident entre l'exploitant et le personnel?
6	L'obligation de surveillance constante de nos PPAP: les cas particuliers des cours de natation scolaire et des animations. Quelles précautions particulières?
7	Quelle est l'attente des exploitants en termes de compétences de formation initiale des nouveaux recrutés: la formation à la surveillance doit-elle être remise en question? Quelles compétences l'exploitant est-il en droit d'attendre de la part des néo arrivants?
8	Quelle est la responsabilité pénale des exploitants et accompagnateurs face à deux situations particulières: L'accueil des ACM? La négligence des parents envers leurs enfants? Croisement entre Code du sport, RI de l'établissement, Code de la famille et Code civil?
9	La difficile appropriation des évolutions réglementaires par les exploitants: quelle veille réglementaire? Quelles aides pour les exploitants? Quels retours d'expériences sur les accidents les plus graves?
10	Quelle organisation sécuritaire face aux incivilités et aux comportements à risques: Comment s'en prémunir ? Quel droit de retrait? Quelle application des règles face à la prise de décision non consensuelle des MNS d'une même équipe?

Les experts modérateurs

Chaque table ronde sera animée par un étudiant encadré par un expert. Deux ateliers porteront sur le même thème, soit 10 thèmes traités en 20 ateliers pour la journée du mardi 12 mai.



**Cadres
jeunesse et
sports**

SDJES et
DRAJES



Formateurs

Experts en
formation
aquatique



Exploitants

Gestionnaires
de piscines



Juristes

Experts en droit
des baignades



Milieu fédéral

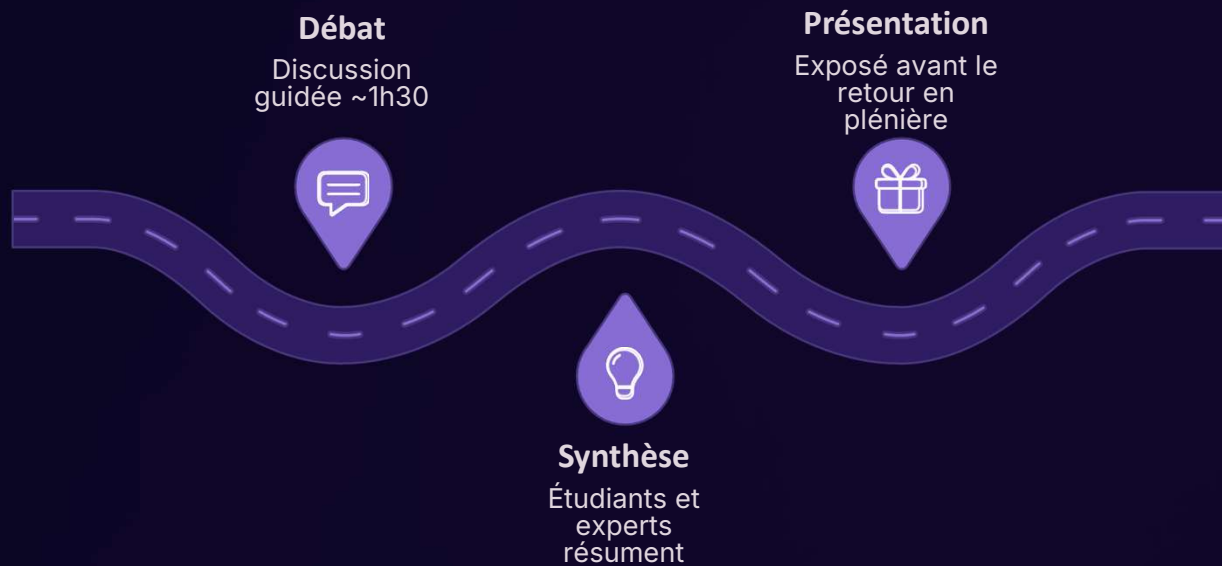
Représentants
fédéraux



**Milieu
syndical**

Représentants
syndicaux

Déroulement des ateliers



Vous débattrez pendant 1h30 environ sur les problématiques réglementaires concrètes. Les étudiants, aidés par leurs experts, feront la synthèse le soir, avant le dîner de gala.

Un moment d'échanges professionnels et de partage d'expériences unique !

Comment s'inscrire ?

Campagne de communication

Début des inscriptions fin février
via le lien suivant :

<https://fss.univ-poitiers.fr/12-13-mai-colloque-piscine-et-securite-2026/>

Paie ment

Dépôt de bon de commande ou paiement en ligne

Tarif unique

150 euros pour tous

Soirée de gala

60 euros (optionnel)

Remplir la fiche

Fiche signalétique d'inscription en ligne

Contact

Adresse mail dédiée pour toute question

colloquesurveillance2026@gmail.com

Pole inscription Raphael Extrade : 06 60 18 19 55

Pole sponsoring Maxime Ribardière : 06 35 35 39 99

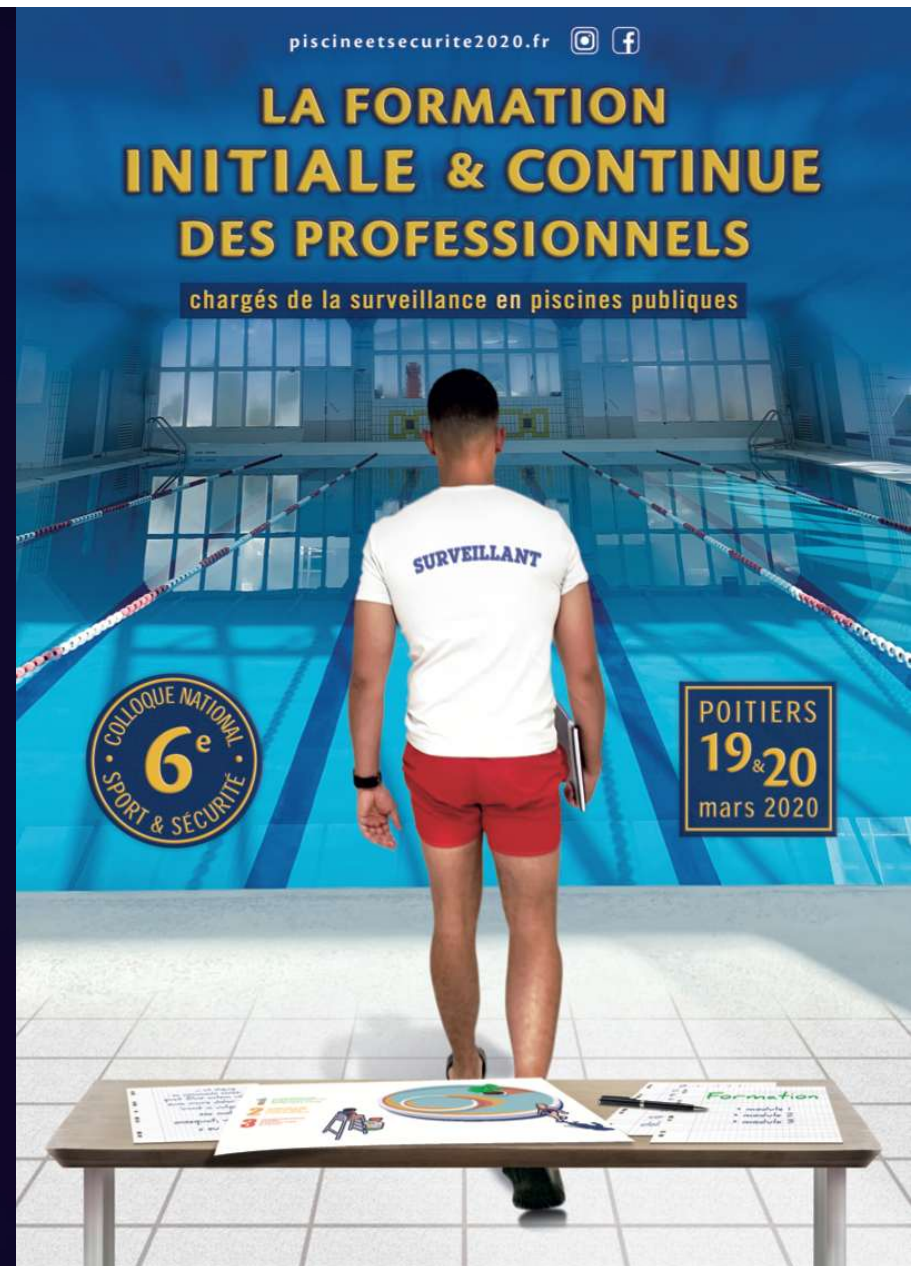
Pascal Lebihain (référant) 06 14 41 38 54

Retour sur l'édition 2020

La formation initiale et continue des professionnels chargés de la surveillance en piscines publiques

POITIERS

19 & 20 MARS 2020



Découvrez nos éditions précédentes



Teaser vidéo
Colloque National Piscine et Sécurité 2018



Reportage France 3
Sur un colloque passé

Rejoignez-nous pour deux jours d'échanges riches et constructifs sur la réglementation des piscines publiques !